

Décision

Générale

colonial

Décision n° 797/pers portant nomination du Directeur du Cabinet du Haut-Commissaire de la République et délégation de signature

n° 797/pers

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
3 septembre 1974

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1974

Date du numéro
10 octobre 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret du 22 juillet 1974: portant nomination de M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'avis d'affectation de M. Alain Bidou, administrateur civil de 1re classe

Vu le certificat administratif no 417/PERS du 3 septembre 1974 constatant l'arrivée sur le Territoire de M. 'Alain Bidou, le 3 septembre 1974;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1 M Alain Bidou, administrateur civil de 1re classe.est nommé Directeur du Cabinet du Haut-Commissaire de la République en remplacement -de M. Philippe Maslin.

Art. 2

— Délégation permanente est donnée à M. Alain Bidou, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République tous actes, correspondances et documents, à l'exclusion des arrêtés et décisions.

Art. 3

— La présente décision, qui prendra effet du 3 septembre 1974, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République le Haut-Commissaire adjoint, suppléant légal, R. GAUGER.